

Compte Rendu de la réunion du Conseil Municipal du 02 JUIN 2020

Date de Convocation : 26 Mai 2020

L'an deux mille vingt, le deux juin, à 20 H 30, le Conseil Municipal de Bovelles s'est réuni dans la salle polyvalente (mesures covid-19) sous la présidence de Monsieur GRIMAUX Mickaël, Maire

Etaient présents : Mmes GIRARD Caroline, MAIRE Blandine.
MM. DEHOSTINGUE Cyprien, DEGROOTE Freddy,
GADRÉ Roger, LEVOIR Stéphane, MAGNIER Christophe,
SOMAZZI Laurent, SUEUR Charles,
VANDOO LAEGHE Cédric.

Etait absent excusé : Néant.

En début de séance, Monsieur le Maire présente l'ensemble du personnel communal qui a été convié à cette première réunion. Puis chacun a exposé son activité au sein de la commune.

- Mme DUHAMEL Isabelle, Secrétaire de Mairie
- Mme BLONDEAUX Sylvie, Adjoint technique chargé de l'entretien des locaux (mairie, école, salle polyvalente)
- M. PORET Julien, Adjoint technique chargé de la création et de l'entretien des espaces verts

APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 25 MAI 2020

Lecture du compte rendu de la réunion du 25 mai 2020.
Approbation à l'unanimité des présents par le C.M.

DESIGNATION DES DELEGUES DANS LES STRUCTURES INTERCOMMUNALES (S.R.S. d'AILLY-SUR-SOMME, S.M.S.O.A., F.D.E. 80)

*** S.R.S. d'AILLY-SUR-SOMME**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il y a lieu de procéder aux élections de deux délégués titulaires au Syndicat Intercommunal de Ramassage Scolaire Collège Val de Somme.

Messieurs VANDOO LAEGHE Cédric et SOMAZZI Laurent se sont portés candidat et ayant obtenu la majorité absolue, ont été proclamés délégués titulaires.

*** S.M.S.O.A. (Syndicat Mixte Scolaire Ouest Amiens)**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il y a lieu de procéder aux élections de deux délégués titulaires au Syndicat Mixte Scolaire Ouest Amiens.

Messieurs GRIMAUX Mickaël et DEHOSTINGUE Cyprien se sont portés candidat et ayant obtenu la majorité absolue, ont été proclamés délégués titulaires.

* F.D.E. 80 (Fédération Départementale d'Électrification de la Somme)

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il y a lieu de procéder aux élections de deux délégués titulaires et de deux délégués suppléants à la Fédération Départementale d'Électrification de la Somme.

Messieurs SUEUR Charles et VANDOOOLAEGHE Cédric se sont portés candidat et ayant obtenu la majorité absolue, ont été proclamés délégués titulaires.

Messieurs DEHOSTINGUE Cyprien et DEGROOTE Freddy se sont portés candidat et ayant obtenu la majorité absolue, ont été proclamés délégués suppléants.

DESIGNATION D'UN CONSEILLER COMMUNAUTAIRE AMIENS METROPOLE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il y a lieu de procéder à la désignation d'un conseiller communautaire Amiens Métropole et rappelle que pour les communes de moins de 1000 habitants (BOVELLES 442 habitants), le Maire, de plein droit, a vocation à être délégué communautaire.

Cependant, Monsieur Mickaël GRIMAUX, Maire de Bovelles, est employé par Amiens Métropole et ne peut donc prendre les fonctions de conseiller communautaire Amiens Métropole. De ce fait, le poste de conseiller communautaire revient à Madame GIRARD Caroline, 1ère Adjointe.

Le Conseil Municipal, après en avoir décidé à l'unanimité des présents, désigne Madame GIRARD Caroline comme conseillère communautaire Amiens Métropole.

DESIGNATION D'UN CONSEILLER MUNICIPAL CHARGE DES QUESTIONS DE DEFENSE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il y a lieu de procéder à la désignation d'un conseiller municipal chargé des questions de défense dans la commune de Bovelles.

Le Conseil Municipal, après en avoir décidé à l'unanimité des présents, désigne Monsieur LEVOIR Stéphane comme conseiller municipal chargé des questions de défense.

DESIGNATION D'UN DELEGUE LOCAL « COLLEGE DES ELUS » AU COMITE NATIONAL D'ACTION SOCIALE (C.N.A.S.)

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il y a lieu de procéder à l'élection d'un délégué local représentant les élus au Comité National d'Action Sociale auquel la commune adhère depuis le 01. 09.2003 pour le personnel des collectivités territoriales.

Madame MAIRE Blandine s'est portée candidate et ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamée délégué local représentant les élus.

NOMINATION DES MEMBRES DES COMMISSIONS COMMUNALES

* Bâtiments - Cimetière :

M. MAGNIER Christophe, responsable et rapporteur
M. DEHOSTINGUE Cyprien
M. SUEUR Charles
M. LEVOIR Stéphane

- * Voirie - Eclairage Public - Espaces verts : M. SUEUR Charles, responsable
M. GADRÉ Roger
M. MAGNIER Christophe
M. VANDoolaEGHE Cédric
- * Fêtes : M. DEHOSTINGUE Cyprien, responsable
Mme MAIRE Blandine
M. DEGROOTE Freddy
M. SOMAZZI Laurent
- * Communication - Bulletin - Site internet : M. DEGROOTE Freddy, responsable
Mme GIRARD Caroline
Mme MAIRE Blandine
M. SOMAZZI Laurent
- * Chemins ruraux : M. VANDoolaEGHE Cédric,
responsable
M. GADRÉ Roger
M. DEHOSTINGUE Cyprien
M. SUEUR Charles
- * Finances : M. DEHOSTINGUE Cyprien, responsable
M. MAGNIER Christophe
M. VANDoolaEGHE Cédric
- * Urbanisme : M. GADRÉ Roger, responsable
M. LEVOIR Stéphane
M. VANDoolaEGHE Cédric
M. MAGNIER Christophe

C.C.A.S. NOMBRE DE MEMBRES - DESIGNATION DES REPRESENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL

Monsieur le Maire informe les élus qu'en référence aux décret n°s 95.562 du 6 mai 1995 et 2000-6 du 4 janvier 2000 et à la circulaire ministérielle du 10 mai 1995, il est nécessaire, suite au renouvellement des conseils municipaux de fixer le nombre des membres du conseil d'administration du C.C.A.S., puis d'élire les représentants du conseil.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité des membres présents, de fixer à neuf (9) le nombre des membres du conseil d'administration, à savoir 4 membres du Conseil Municipal, 4 membres hors Conseil Municipal et un président : le Maire.

A l'unanimité, sont élus représentants du conseil municipal au C.C.A.S. de BOVELLES :

1. Mme GIRARD Caroline
2. Mme MAIRE Blandine
3. M. DEHOSTINGUE Cyprien
4. M. DEGROOTE Freddy

INDEMNITES DE FONCTION AU MAIRE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2123-20 et suivants.

Considérant qu'il appartient au conseil municipal de fixer dans les conditions prévues par la loi les indemnités de fonction versées au Maire, étant entendu que des crédits nécessaires sont inscrits au budget municipal.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité des membres présents, et avec effet immédiat dès lors de la nomination (le 25 mai 2020 au soir), de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions de maire :

Population : 442 habitants - Taux maximal en % de l'indice brut terminal de la fonction publique soit 25,5 %

Ces indemnités de fonction seront versées au maire à compter du 26 mai 2020.

INDEMNITES DE FONCTIONS AUX ADJOINTS AU MAIRE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2123-20 et suivants,

Vu les arrêtés municipaux de ce jour portant délégation de fonctions aux adjoints au maire.

Considérant qu'il appartient au conseil municipal de fixer dans les conditions prévues par la loi, les indemnités de fonctions versées aux adjoints au maire, étant entendu que des crédits nécessaires sont prévus au budget communal.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité des membres présents, et avec effet immédiat dès lors de leur nomination (le 25 mai 2020 au soir), de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions d'adjoints au maire :

Population : 442 habitants - Taux maximal en % de l'indice brut terminal de la fonction publique soit 9,90 %

Ces indemnités seront versées aux adjoints à compter du 26 mai 2020.

DELEGATIONS AUX ADJOINTS

Madame GIRARD Caroline, 1ère adjointe, est déléguée pour représenter la commune au sein du Conseil Communautaire Amiens Métropole, pour l'urbanisme et la gestion du cimetière.

Monsieur DEHOSTINGUE Cyprien, 2ème adjoint, est délégué pour la voirie et les bâtiments communaux.

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

* Raccordement à la fibre :

Chaque habitant doit se rapprocher de son opérateur.

* Aménagement autour de la marre :

La commission voirie se chargera de faire des propositions avec l'association de M. Julien PORET.

* Présentation des grandes lignes d'un budget communal :

Monsieur le Maire présente le fonctionnement général d'un budget communal en vue de la prochaine réunion de conseil municipal.

Le Maire,

Les Adjoints,

Les Conseillers,